



STRATÉGIE DE L'UNION AFRICAINE ET PLAN D'ACTION

POUR LA BIODIVERSITÉ (ABSAP) 2023-2030

PROJET DE RÉSUMÉ



CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La fin de la dernière décennie a été marquée par une préoccupation accrue de la communauté mondiale face à la triple crise planétaire de la perte de biodiversité, du changement climatique et de la pollution. Cela découle de la prise de conscience croissante de la perte sans précédent d'espèces sauvages et des menaces pesant sur la résilience des écosystèmes dues au changement climatique et aux catastrophes naturelles, entraînant une perte de productivité des services écosystémiques vitaux. Les projections de cette tendance régressive, basées sur un scénario de maintien du statu quo, ont mis en évidence des risques importants pour le bien-être humain et les voies de développement durable. La reconnaissance qu'une action urgente soit nécessaire pour affronter cette crise a conduit à l'émergence de nouveaux engagements mondiaux plus ambitieux en faveur des objectifs 2030 et 2050 du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (GBF), adopté lors de la 15e Conférence des Parties (COP 15), de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Plusieurs autres engagements et objectifs ont été définis dans le cadre d'autres accords environnementaux multilatéraux (AME) liés à la biodiversité, notamment la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar) et les accords mondiaux émergents liés à la biodiversité au-delà des juridictions nationales et à la pollution plastique.

L'Afrique abrite certains des écosystèmes les plus intacts et les plus diversifiés de la planète, avec une richesse naturelle extraordinaire, qui est encore enrichie par ses connaissances autochtones et son patrimoine culturel. Plusieurs évaluations de la biodiversité, notamment l'évaluation mondiale de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et l'évaluation régionale de l'Afrique, confirment la valeur de la richesse de la biodiversité de l'Afrique. Associée aux savoirs autochtones et locaux, la richesse de la biodiversité africaine constitue un atout extraordinaire et stratégique dans la poursuite du développement durable du continent. Les études d'évaluation du capital naturel de l'Afrique, bien que limitées, ont établi que le flux de biens et de services provenant de divers écosystèmes constitue un soutien direct vital pour plus de 62 % de la population rurale du continent.

Cependant, comme ailleurs, le continent est confronté au défi de surmonter la triple crise planétaire. Les économies des pays à faible revenu, qui dépendent fortement des ressources naturelles, sont particulièrement menacées. Les pressions humaines croissantes sur les ressources naturelles de l'Afrique et les inégalités dans le partage des bénéfices issus de leur utilisation limitent considérablement le potentiel du capital naturel du continent à contribuer à la construction de communautés et d'économies résilientes, ainsi qu'à résoudre les multiples conflits et problèmes de sécurité qui tourmentent le continent et compromettent considérablement les efforts de l'Afrique pour réaliser les aspirations du cadre de développement continental, l'Agenda 2063. L'urbanisation non planifiée, la perte d'habitat due au changement d'utilisation des terres, les utilisations non durables et la surexploitation des ressources naturelles, le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages, la pollution et les espèces envahissantes et exotiques ont été identifiées comme les principaux moteurs du changement des écosystèmes, entraînant la perte ou la menace d'extinction d'espèces précieuses, et contribuant à la fragmentation et la dégradation des écosystèmes à travers le continent.

L'Afrique est la région du monde qui s'urbanise le plus rapidement, avec 43 % de sa population vivant dans les villes. L'Afrique devrait passer à une population urbaine majoritaire en 2030 et à une population urbaine de 60 % d'ici 2050. La croissance urbaine est associée à des changements rapides de la couverture terrestre. Alors que il est prévu que la couverture urbaine soit multipliée par six entre 2000 et 2030, plusieurs zones écologiquement sensibles sont menacées.

La demande en matière d'animaux sauvages, de chasse et de récolte de viande sauvage a considérablement réduit les populations d'animaux sauvages, avec environ 1,6 à 4,6 millions de tonnes de viande sauvage extraites chaque année en Afrique centrale, et le commerce illégal de l'ivoire a doublé entre 2007 et 2015. De même, la demande en bois-énergie reste élevé, représentant plus de 80 % de l'approvisionnement en énergie primaire, avec plus de 90 % de la population dépendant du bois de chauffe et du charbon de bois pour l'énergie et la cuisine. En ce qui concerne les opportunités de marchés et la valeur ajoutée, l'Afrique est le seul continent qui tire l'essentiel de sa valeur de la nature à travers la production primaire.

La vulnérabilité de l'Afrique aux impacts du changement climatique et des catastrophes naturelles est mise en évidence par le 6e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de 2022. Le rapport confirme que l'ampleur et l'étendue des extinctions locales prévues à travers l'Afrique augmenteront considérablement à chaque augmentation de 0,5°C au-dessus des niveaux actuels de réchauffement climatique.

Il existe de fortes preuves de l'existence d'agents pathogènes viraux zoonotiques hébergés par des espèces sauvages et, avec l'empiétement des activités humaines sur l'habitat naturel, augmente le risque pour la santé humaine d'épidémies de maladies zoonotiques. En outre, la dernière décennie a connu une augmentation significative du nombre total d'espèces exotiques identifiées dans les pays africains.

En termes de pollution, les plastiques constituent 10 % des déchets solides sur l'ensemble du continent en raison de leur utilisation intensive et du manque de recyclage. Une autre difficulté cruciale auquel le continent est confronté est la dégradation des sols, qui a entraîné une réduction des revenus et du bien-être des petits agriculteurs.

Toutefois, ces défis ne sont pas nouveaux et des mesures ont déjà été prises. Les zones protégées ont considérablement augmenté sur tout le continent au cours de la dernière décennie. Les aires protégées créées entre 2011 et 2020 représentent 20 % des aires protégées créées au 21e siècle, ce qui souligne la forte volonté politique de provoquer ce changement positif. Il

y a également eu une augmentation des aires marines protégées, facilitée par la reconnaissance de zones marines d'importance écologique ou biologique dans certains pays africains. D'un point de vue politique, la dernière décennie a vu une attention accrue à travers le continent portée au développement d'instruments politiques nationaux, même si les expériences et les capacités des pays sont variées. Les principales actions politiques nationales comprennent l'élaboration et la soumission de stratégies et de plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), de contributions déterminées au niveau national et de plans de neutralité en matière de dégradation des terres.

L'action visant à lutter contre la perte de biodiversité à travers le continent est freinée par la faible capacité à mobiliser des ressources financières et par l'insuffisance des flux financiers internationaux pour soutenir les efforts des pays en développement. Les efforts déployés au cours de la dernière décennie pour doubler le financement de la biodiversité provenant des flux internationaux et de l'aide au développement outre-mer et pour renforcer les capacités au travers de l'Initiative de financement de la biodiversité et d'autres initiatives de mobilisation de ressources restent insuffisants. Le Financing Nature Report de 2020 estime un déficit de financement moyen de la biodiversité de 711 milliards de dollars américains par an, pour un besoin total estimé de 722 à 967 milliards de dollars américains par an en matière de protection de la biodiversité.

Le renforcement des capacités reste une question cruciale pour de nombreux acteurs en Afrique. Au cours de la dernière décennie, les efforts de renforcement des capacités soutenus par le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres partenaires financiers, ainsi que les initiatives de formation/réseautage et le monde universitaire, se sont largement concentrés sur le renforcement des conditions propices à l'élaboration des politiques. L'Afrique reste à la traîne en matière de capacité de mise en œuvre, de capacité technique et technologique pour une gestion efficace, d'accès aux outils, y compris les technologies de l'information et de la communication, ainsi que de communication des informations sur la biodiversité.

L'Union africaine (UA) reconnaît la nécessité urgente d'un effort coordonné à travers le continent pour renforcer les efforts régionaux et nationaux visant à s'attaquer aux causes profondes de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes. Stratégie de l'Union Africaine et Plan d'Action Pour la Biodiversité (ABSAP) (la Stratégie) offrent l'opportunité de soutenir la mise en œuvre du GBF. Cela aidera le continent à répondre à la demande croissante d'utilisation des terres et des mers et à l'augmentation des pressions sur les ressources naturelles qui en découle, tout en soutenant l'utilisation durable et en garantissant une répartition équitable des bénéfices générés.



OBJECTIF ET PRINCIPES CLÉS

Cette stratégie vise à fournir l'orientation stratégique pour une approche coordonnée et alignée afin de garantir que les États membres de l'UA respectent leurs engagements envers les accords mondiaux sur la biodiversité et le climat. L'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie reposent sur les principes et considérations clés suivantes:

- **Réponse alignée et cohérente aux AME liés à la biodiversité.** En entreprenant l'internalisation du GBF comme cadre mondial global, cette stratégie soutient une approche alignée qui intègre les objectifs et cibles convenus à l'échelle mondiale dans le cadre de ces instruments multilatéraux liés à la biodiversité.
- **Synergie entre les Conventions de Rio.** La stratégie vise à développer des synergies grâce à une approche continentale de la CDB, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et du Forum des Nations Unies sur les forêts, entre autres.
- **Intégration et intégration de la biodiversité.** La stratégie se concentre sur l'intégration des priorités en matière de biodiversité et de changement climatique dans les politiques et les secteurs dépendants de la biodiversité en tant qu'approche clé pour éclairer les arbitrages en matière de développement et d'investissement, et pour soutenir des écosystèmes sains et résilients garantissant les systèmes de production alimentaire-nutrition-eau-énergie et leur chaînes de valeur.
- **Orientations pour une adoption régionale et nationale.** La Stratégie constitue un cadre d'orientation pour soutenir les régions et les pays dans leurs efforts de mise en œuvre, en mettant l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action régionaux et de SPANB.
- **Engagement multipartite.** La Stratégie requiert un engagement inclusif et sensible au genre dans toutes les phases de mise en œuvre du GBF en Afrique et dans l'adoption de cette stratégie, en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales (PAPL), des femmes et des jeunes en tant que principaux groupes vulnérables.
- **Augmenter les flux financiers pour la biodiversité vers et au sein de l'Afrique.** Comblent les lacunes existantes en matière de financement de la biodiversité et gérer efficacement les zones protégées représentent des défis majeurs pour la mise en œuvre réussie de cette stratégie. L'élaboration d'un plan de mobilisation des ressources pour l'Afrique est donc une priorité.
- **Coopération et collaboration.** Cette stratégie appelle à la coopération à travers l'Afrique pour partager les expériences aux niveaux transfrontaliers ou paysager/marin afin de renforcer la mise en œuvre, et à collaborer sur des questions thématiques pour des actions ciblées pertinentes pour des objectifs spécifiques.
- **Relation avec l'Agenda 2063 de l'Afrique et l'Agenda 2030 pour le développement durable.** La vision, les objectifs, les cibles et les indicateurs de cette stratégie visent à contribuer à la réalisation des aspirations du programme de développement de l'Afrique et des objectifs de développement durable.



MÉTHODOLOGIE

Le processus hautement consultatif suivi dans l'élaboration de cette stratégie a permis d'inclure diverses perspectives des points focaux nationaux pour les AME, des experts, des secrétariats des conventions, des parties prenantes et des partenaires, ainsi que d'intégrer des idées de plusieurs évaluations mondiales et régionales. Des données ont été collectées à partir de diverses sources, y compris les sites Web pertinents des conventions liées à la biodiversité, pour obtenir des informations sur leurs mandats, résolutions et orientations stratégiques spécifiques. Cela a éclairé les efforts visant à tirer parti des synergies dans une réponse continentale et à soutenir une adoption et une mise en œuvre coordonnées par les États membres de l'UA.

Les connaissances issues des évaluations récentes de la biodiversité dans le cadre de la Convention, en particulier les Perspectives mondiales de la biodiversité 5, l'IPBES sur la biodiversité mondiale et les services écosystémiques et les évaluations régionales associées ainsi que plusieurs évaluations continentales et régionales ont contribué à éclairer l'examen de l'état de la biodiversité de l'Afrique, y compris sa contribution à l'activité humaine, le bien-être et la croissance économique à travers le continent, et à identifier les lacunes en matière de gouvernance, de financement et de développement des capacités de la biodiversité qui doivent être comblées de toute urgence. Une attention particulière a été accordée aux indicateurs du GBF afin de mieux comprendre l'intention sous-jacente de chaque objectif du GBF et des cibles associées.

Conformément au principe clé d'une approche d'engagement multipartite, plusieurs consultations ont été menées avec des experts sélectionnés à travers le continent, ainsi qu'avec les Secrétariats de la CDB, de la CITES, de la CMS et des Conventions de Ramsar.

La Conférence de haut niveau de l'UA sur la mise en œuvre des résultats de la COP 15 de la CDB et de la COP 19 de la CITES a été la plate-forme clé pour l'engagement sur le projet de stratégie. Organisée par la Commission de l'Union africaine (CUA) du 30 mai au 2 juin 2023, la conférence a réuni 19 ministres, hauts fonctionnaires et experts de 44 États membres de l'UA, des représentants des communautés économiques régionales (CER), des agences des Nations Unies, les organisations internationales et régionales de conservation et les organisations de la société civile. La Conférence a fourni une plate-forme permettant aux États membres de l'UA, aux partenaires et aux autres parties prenantes concernées de conceptualiser la stratégie. À la suite de la Conférence, les pays ont été invités à tenir d'autres consultations au niveau national et à fournir des commentaires sur le projet de stratégie par l'intermédiaire de la CUA d'ici août 2023. Le projet révisé a ensuite été présenté pour examen à la cinquième session ordinaire du Comité technique spécialisé sur l'agriculture le développement rural, l'eau et l'environnement, tenu du 14 au 18 novembre 2023 au siège de l'UA à Addis-Abeba, en Éthiopie. Le Comité technique spécialisé a approuvé la stratégie et a demandé à la CUA d'élaborer un programme pour faciliter sa mise en œuvre en tant que moyen de soutenir les efforts des États membres pour respecter leurs engagements dans le cadre du GBF au niveau national. La Stratégie et le plan d'action de l'UA pour la biodiversité ont ensuite été approuvés par le 37^e Sommet de l'UA tenu les 17 et 18 février 2023 à Addis-Abeba, en Éthiopie. À la suite de son approbation par le Sommet de l'UA, la CUA a lancé l'élaboration des annexes de la Stratégie, en mettant d'abord l'accent sur le plan de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie.

CADRAGE STRATÉGIQUE

Cette stratégie aligne la vision et la mission du GBF avec l'Agenda 2063 de l'Afrique et s'ancre donc sur les aspirations d'une Afrique prospère où les richesses naturelles uniques du continent, son environnement et ses écosystèmes, y compris sa faune, ses terres sauvages et ses océans, sont sains, valorisés et protégés, avec des communautés et des économies climato-résilientes. L'énoncé de vision à long terme de la stratégie est le suivant:

“ D’ici 2050, la riche biodiversité et les écosystèmes résilients de toute l’Afrique contribueront de manière significative aux aspirations de l’Agenda 2063 de l’Afrique.”

L'énoncé de mission de la Stratégie est le suivant:

“ D’ici 2030, des mesures urgentes sont prises pour coordonner et soutenir la mise en œuvre du GBF à travers le continent, catalysant la synergie et la cohérence dans les réponses en matière de gouvernance et de pratiques pour arrêter et inverser la perte de biodiversité et accroître la résilience des écosystèmes, en garantissant un partage équitable des bénéfices de l’utilisation durable, avec un financement accru de la biodiversité et des capacités renforcées pour l’Afrique.”



Cinq piliers stratégiques

Sur la base de sa mission, cette stratégie définit les systèmes clés qui sont essentiels pour transformer la voie du développement de l'Afrique, avec des changements qui aboutissent à une réduction de la perte de biodiversité et des menaces pour la santé des écosystèmes, à soutenir l'utilisation durable et le partage équitable des bénéfices, et à intégrer efficacement la biodiversité et les approches écosystémiques dans les processus nationaux et sociétaux. Pour garantir que ces résultats souhaités soient atteints, la Stratégie définit en outre un système de changement significatif avec un financement accru pour la biodiversité et des capacités et des processus décisionnels renforcés qui sont inclusifs et sensibles au genre. La conception de chaque système de changement est soutenue par les piliers stratégiques de l'ABSAP, qui sont alignés sur l'orientation globale des objectifs et cibles généraux du GBF et prend également en considération les objectifs stratégiques d'autres AME liés à la biodiversité. Les objectifs qui sous-tendent chaque pilier stratégique sont les suivants:



Pilier stratégique A: Renforcer la gouvernance et les pratiques en matière de biodiversité

Renforcer et catalyser la synergie et la cohérence des politiques et des actions visant à stopper et inverser la perte de biodiversité et à renforcer la résilience des écosystèmes à travers l'Afrique. (Cibles 1 à 8 du GBF)



Pilier stratégique B: Utilisation durable et partage des avantages issus des ressources biologiques et génétiques

Promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques et garantir l'accès aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. (Cibles 9, 11, 12, 13 du GBF)



Pilier stratégique C: Intégration sectorielle et intégration des approches basées sur les écosystèmes

Renforcer l'intégration de la biodiversité et l'intégration des approches basées sur les écosystèmes au sein et entre tous les niveaux de gouvernement et les secteurs de développement, en particulier ceux ayant des impacts significatifs sur la biodiversité, afin d'assurer une réponse alignée sur la biodiversité et l'action climatique. (Cibles 10, 14-17 du GBF)



Pilier stratégique D: Augmenter le financement pour la biodiversité en Afrique

Mobiliser et augmenter le niveau des ressources financières pour la biodiversité de l'Afrique, de toutes sources, y compris par le biais de ressources publiques et privées internationales et nationales, conformément à l'article 20 de la CDB, et garantir l'équité et la responsabilité en ce qui concerne l'accès à ces ressources. (Objectifs 18, 19 du GBF)



Pilier stratégique E: Renforcer les capacités, l'équité et l'inclusion pour une mise en œuvre efficace

Renforcer les capacités et garantir l'équité, l'inclusion et la prise en compte du genre pour une mise en œuvre efficace dans tous les piliers de cette stratégie. (Objectifs 20-23 du GBF)

Pour atteindre les objectifs de chaque pilier stratégique, des domaines d'intervention essentiels au déclenchement du changement entre les cinq piliers ont été définis. Ces domaines d'intervention soutiennent directement la réalisation des objectifs du GBF et des objectifs alignés d'autres AME liés à la biodiversité.

Le modèle africain de changement dans les cinq piliers stratégiques et les domaines d'intervention imbriqués reconnaît la nécessité d'une approche multi-échelle avec des options adaptées aux réalités des circonstances nationales et aux

besoins de développement. Les actions dans chacun des domaines d'intervention aident les États membres de l'UA à fixer des priorités, en tenant dûment compte des contextes socioculturels et économiques nationaux. Les États membres mettront en œuvre ces actions par le biais de programmes nationaux et infranationaux, ainsi qu'en permettant une action indépendante des acteurs non étatiques, notamment le secteur privé et les entreprises, les organisations de la société civile et les PACL, en tenant compte de l'égalité des sexes.

La Stratégie reconnaît également le rôle essentiel des approches régionales et continentales pour soutenir les États membres dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de chaque pilier et pour renforcer la collaboration et la coopération dans les écosystèmes transfrontaliers. Un ensemble de mécanismes régionaux et continentaux plus larges sont définis comme priorités à l'appui de chaque pilier stratégique, afin de soutenir l'alignement et les synergies dans la fourniture de réponses à travers le continent.

Les domaines d'intervention et leur alignement sur les objectifs du GBF sont les suivants :



Pilier A

- Planification de l'utilisation des terres et de la mer (objectif 1)
- Restauration efficace des écosystèmes (objectif 2)
- Conservation et gestion efficaces des terres et de la mer (Objectif 3)
- Mettre fin aux extinctions provoquées par l'homme et maintenir et restaurer la diversité génétique (objectif 4)
- Utilisation, récolte et commerce durables des espèces sauvages (objectif 5)
- Atténuer ou éliminer les impacts des espèces exotiques envahissantes (Cible 6)
- Réduire les risques et les impacts de la pollution de toutes sources, en particulier les excès de nutriments, de pesticides et de plastiques (Objectif 7)
- Minimiser les impacts du changement climatique et de l'acidification des océans, soutenir l'atténuation et l'adaptation (Objectif 8)



Pilier B

- Utilisation et gestion durables des espèces sauvages (objectif 9)
- Contributions de la nature aux personnes et aux services écosystémiques (objectif 11)
- Augmenter la superficie, la qualité et l'accès aux espaces verts/bleus urbains (objectif 12)
- Assurer le partage juste et équitable des avantages découlant des ressources génétiques et des informations séquencées numériques (objectif 13)



Pilier C

- Gestion durable des zones agricoles, aquacoles, halieutiques et forestières (objectif 10)
- Intégration de la biodiversité dans les politiques, les réglementations et le développement dans tous les secteurs (objectif 14)
- Transformer les entreprises pour réduire progressivement les impacts négatifs sur la biodiversité (Objectif 15)
- Encourager une consommation durable en réduisant le gaspillage alimentaire, les pertes après récolte, la surconsommation et la production de déchets (objectif 16)
- Réglementation de la biotechnologie et exploitation des avantages (objectif 17)



Pilier D

- Éliminer progressivement ou réformer les subventions et incitations néfastes (objectif 18)
- Augmenter le niveau de ressources financières pour la biodiversité de toutes sources (Objectif 19)



Pilier E

- Capacités, transfert de technologie et coopération scientifique (objectif 20)
- Informations et connaissances pour guider une gouvernance efficace et équitable (Cible 21)
- Représentation et participation à la prise de décision (cible 22)
- Égalité des sexes (objectif 23)

MÉCANISMES DE SOUTIEN ET CONDITIONS FAVORABLES

Cette partie de la Stratégie s'aligne sur l'objectif du Pilier D, à savoir assurer la mise en œuvre des actions prioritaires proposées à différentes échelles d'intervention et définit le développement progressif des outils de soutien clés nécessaires pour assurer une mise en œuvre efficace. Les mesures et outils proposés pour soutenir les interventions aux niveaux national, régional et continental comprennent:

- Organes de coordination;
- Un plan de mobilisation des ressources ;
- Un plan de renforcement et de développement des capacités et de coopération technique et scientifique ;
- Un plan de communication, d'éducation et de sensibilisation du public ; et
- Un cadre d'engagement des parties prenantes.

Pour garantir la cohérence et l'alignement de la mise en œuvre, cette stratégie prévoit une approche de programmation et un cadre de coordination des structures existantes et proposées.

Programmes et organes de coordination

La mise en œuvre de la Stratégie sera réalisée à travers cinq programmes continentaux conçus en alignement avec les cinq piliers stratégiques. Cette approche de programmation sera développée davantage aux niveaux régional et national pour s'aligner sur les programmes continentaux.



Coordination continentale

- **L'UA** est responsable de la coordination globale de la Stratégie et du soutien politique de haut niveau à sa mise en œuvre. La coordination, le suivi et l'établissement de rapports seront soutenus par la CUA à travers la Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue.
- **Groupes de travail sur la coordination du programme de la CUA.** La coordination technique pour suivre, évaluer, rendre compte et examiner la mise en œuvre des actions prioritaires dans chaque programme nécessitera une coordination à travers cinq groupes de travail, chacun pour coordonner un programme et s'aligner sur les autres nœuds de la CUA.
- **Groupe de travail sur la biodiversité pour l'Afrique.** Il s'agit d'un nouvel organe qui fonctionnera à travers plusieurs unités, dont un groupe de liaison en tant qu'organe de coordination direct de la CDB et de tous les AME et processus liés à la biodiversité, le Groupe africain des négociateurs sur la biodiversité (AGN) pour la CDB et l'AGN pour la CITES.
- **Plateforme de coordination des partenaires pour la biodiversité.** Le soutien fourni par le Groupe informel de soutien à la biodiversité des partenaires de l'AGN a été reconnu comme fondamental pour renforcer la capacité de l'AGN à coordonner et à soutenir le développement d'une position africaine commune qui a efficacement influencé les négociations mondiales. La CUA doit veiller à ce que cette plateforme soit relancée et réorientée pour assurer une plus grande visibilité et un meilleur alignement sur les programmes en fonction de la valeur ajoutée de chaque partenaire.



Nœuds de coordination au niveau régional

Une structure de coordination régionale est nécessaire pour soutenir une plus grande visibilité et un plus grand impact des AME liés à la biodiversité au niveau régional et pour relier les contributions régionales aux négociations et à la mise en œuvre aux processus continentaux plus larges. La structure proposée pour fournir cette réponse comprend:

- Les CER, pour la coordination globale.
- Organes régionaux de coordination sur la biodiversité, pour une coordination directe.
- Coordination du partenariat régional ou alignement avec les réseaux de partenariat existants au sein des CER, là où ils existent.



Nœuds de coordination au niveau national

Des nœuds de coordination au niveau national seront créés au sein des institutions chargées de la coordination globale et sectorielle. Ceux-ci peuvent inclure des institutions focales nationales pour la coordination globale et des nœuds focaux nationaux sectoriels ou des centres d'excellence nationaux pour la coordination du programme.



Plan de mobilisation des ressources de la biodiversité

Fournir un cadre de mobilisation du financement de la biodiversité, aligné sur les actions prioritaires de cette stratégie, constitue une réponse stratégique pour répondre aux besoins de mise en œuvre du GBF et d'autres AME liés à la biodiversité à travers le continent, ainsi que pour assurer la transparence des flux financiers vers l'Afrique en provenance de l'Afrique, toutes sources. La plupart des ressources seront mobilisées au niveau national par chaque pays en fonction de ses besoins et de ses capacités. Il est également nécessaire d'accroître le financement pour soutenir les efforts continentaux visant à promouvoir le programme de biodiversité de l'Afrique.

Les opportunités de financement provenant de toutes les sources seront identifiées, y compris les finances publiques nationales, les fonds publics internationaux et les fonds privés provenant des industries et des institutions financières privées. Sur la base (et à travers) de chaque pilier de cette stratégie, le plan de mobilisation des ressources de la biodiversité définira les procédures et opportunités d'accès, ainsi que les procédures et priorités de dépenses au niveau continental. Les priorités en matière de partage d'informations et de renforcement des capacités seront identifiées et des indicateurs permettant de suivre les tendances des flux financiers provenant de diverses sources seront définis.



Principaux outils d'assistance

Cadre de suivi et d'indicateurs

Le cadre de suivi de cette stratégie vise à aider les pays à établir les rapports requis pour le GBF sans charge supplémentaire. En conséquence, les principaux indicateurs pour chaque objectif doivent être tirés des indicateurs principaux, des composantes et complémentaires approuvés, complétés par des indicateurs de réalisation pour chacune des actions identifiées pour les cinq piliers. Compte tenu des travaux en cours du Groupe ad hoc d'experts techniques (AHTEG), il est recommandé que le cadre de suivi soit achevé parallèlement aux travaux de l'AHTEG, sous la supervision des Parties africaines représentées au sein de l'AHTEG et soutenu par les autorités compétentes, observateurs représentés au sein de l'AHTEG. Outre les indicateurs spécifiques, les besoins en capacités et en ressources pour le suivi doivent être spécifiés et inclus dans toutes les communications et tous les projets soutenant la mise en œuvre de la Stratégie.

Plan de renforcement des capacités et de développement et de coopération technique et scientifique

L'élaboration du Plan de renforcement et de développement des capacités, techniques et scientifiques, prendra en considération plusieurs processus et outils en cours, notamment le Plan stratégique à long terme de la CBD pour le renforcement des capacités et le développement et la coopération technique et scientifique pour la mise en œuvre du GBF. À cela s'ajoutent le Plan d'action pour le renforcement des capacités pour le Protocole de Cartagena sur la biosécurité et les conclusions sur les besoins en matière de renforcement des capacités pour le Protocole de Nagoya. Les priorités en matière de renforcement des capacités définies dans le pilier E de cette stratégie éclaireront également ce plan.

Plan d'action pour la communication, l'éducation, la sensibilisation du public et l'adoption de la biodiversité

Ce plan constitue un outil important pour promouvoir la sensibilisation à cette stratégie et soutenir le partage des connaissances, et soutiendra sa mise en œuvre à travers le continent. L'élaboration de ce plan tiendra compte des objectifs de communication de la CDB visant, entre autres, à accroître la compréhension et la sensibilisation aux multiples valeurs de la biodiversité, y compris les systèmes de connaissances associés des PACL ; sensibiliser tous les acteurs aux progrès accomplis dans la réalisation du GBF ; développer et promouvoir des plateformes et des partenariats pour partager des informations et des expériences ; et diffuser des informations sur la pertinence du GBF pour les processus thématiques et de développement clés.

Cadre d'engagement des parties prenantes

À travers le continent, un large éventail de parties prenantes à différents niveaux se sont engagées dans des activités visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes du continent. L'élaboration d'un cadre d'engagement des parties prenantes pour le continent offre l'opportunité de cartographier et de fournir une plus grande visibilité à la contribution que ces acteurs clés apportent à chaque pilier et domaine d'intervention de cette stratégie. Cela devrait susciter un plus grand engagement de la part des acteurs non étatiques en faveur de la mise en œuvre du GBF sur le continent. L'outil sera développé dans le cadre d'un processus inclusif avec la participation des principales parties prenantes.



**Commission de l'Union africaine
Direction de l'Environnement Durable et de l'Economie Bleue**

P.O Box 3243
Addis Ababa
ETHIOPIE

Harsen Nyambe Nyambe

Directeur, Environnement durable et économie bleue
Courriel: NyambeH@africa-union.org

Leah Wanambwa Naess

Agent principal des politiques, Direction de l'environnement durable et de l'économie bleue
Courriel: WanambwaL@africa-union.org et
FebenT@africa-union.org